Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203798-20251222-20251222_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC SÉANCE DU LUNDI 22 DÉCEMBRE 2025 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	14
Date de convocation :	16/12/2025
Nombre de Conseillers présents :	10
Date d'affichage :	17/12/2025
Nombre de pouvoirs :	03
Nombre d'absents :	01

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.
Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme TROADEC Janine - M. DERRIEN Dominique (Adjoints) - Mme ALLES Florence – Mme DAVID Marie-Josée - M. LAILLON Jean-Claude - M. LAMARRE Michaël - Mme LE GOFF Gwénaëlle - M. ROUZAUT Fabian - M. STEUNOU Philippe (Conseillers Municipaux).
Absente : Mme SAUVEE Julie
Procurations : M. BODSON Jean donne pouvoir à M. ADAM Pierre,
M. MERCIER Xavier donne pouvoir à M. LAILLON Jean-Claude
M. LE FLANCHEC Yves donne pouvoir à M. Dominique DERRIEN
Secrétaire de séance : M. Dominique DERRIEN

DÉLIBÉRATION n° 2025.12.22* 04

Objet : Finances : Remboursement de factures suite accident

1) Monsieur le Maire explique que les lunettes de Monsieur Pascal Mallo ont été endommagées par un projectile lors de l'intervention d'un agent technique sur le domaine public en date du 17 juillet 2025.

Monsieur Pascal Mallo a présenté un devis de l'opticien Trégor Optique, situé 3 quai d'Aiguillon à Lannion pour un montant de 428 €.

2) Lors des travaux extérieurs du pumptrack, Monsieur Pascal Carriou, a endommagé son véhicule a endommagé son véhicule stationné sur le parking en travaux. Le site n'était alors pas suffisamment sécurisé. La facture établie par la concession Renault de Penvénan (Le Goff Cloarec) s'élève à un montant total de 245,80 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité des présents décide :

-**D'APPROUVER** le devis présenté par l'opticien Trégor Optique et la facture de la concession Renault de Penvénan

-**D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au remboursement de ces dossiers.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
Le 24 /12/2025

Le Maire,
Pierre ADAM

Le secrétaire,
Dominique DERRIEN

MAIRIE DE TREVOU-TREGUIGNEC (Côtes d'Armor)